

### Mesure de publicité

Article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

La communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération est propriétaire de la capitainerie située sur la Halte nautique de Fourques sur Garonne et concessionnaire de cette halte nautique pour le compte de Voies Navigables de France .

Dans le cadre de l'animation de ce site, la communauté d'agglomération a confié l'occupation du site, pendant de nombreuses années, à un opérateur privé, la société Emeraude Navigation. Cette dernière ayant fait part de sa prochaine cessation d'activité, une autre société, Emeraude Location, représentée par Monsieur MILLET, a manifesté son intérêt pour l'occupation de ce site, durant la période allant de mai à décembre 2019.

En application de l'article L2122-04 du code général de la propriété des personnes publiques précité, Val de Garonne Agglomération, autorité compétente, doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Tel est l'objet de la présente mesure.

Toute autre manifestation d'intérêt concurrente, pour l'occupation du site précédemment décrit, devra être adressée (ou remise en mains propres) à Val de Garonne Agglomération, avant le 28 mai 2019, aux coordonnées suivantes :

Val de Garonne Agglomération  
Direction des affaires juridiques et de l'achat public  
Place du marché  
CS70305  
47213 Marmande cedex  
cop@vg-agglo.com